

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N, OPEX, et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre
1, rue Brissac - 75004 PARIS



Siège : Maison du Combattant -1, Bd Sampiero - 20000 Ajaccio - Tél . 06.70.42.42.41.

Compte bancaire: Société générale n° 00037284771

Abonnement au journal : 25 € par an pour 4 numéros. Chèque à adresser au siège

65^{ème} Année - N° 236

4^{ème} trimestre 2024



Fondateur : Jean FABIANI

Directeur de la publication,
responsable de rédaction et
de la publication depuis
2017:

Raoul PIOLI

EDITORIAL DU PRESIDENT



Chères adhérentes, chers adhérents,

Les deuxième et troisième trimestres de l'année 2024 ont été ponctués par des célébrations et des hommages mémoriels évoquant les événements de 1944 et 1954. Parmi ces commémorations, on retiendra la bataille de Dien Bien Phu en mai, le débarquement en Normandie en juin, ainsi que celui de Provence en août, sans oublier les souvenirs d'Oradour-sur-Glane et la libération de Paris. Le trimestre actuel s'annonce tout aussi significatif, notamment avec la libération de Strasbourg en novembre, marquée par la célébration du « serment de Koufra », cher au général Leclerc. Par ailleurs, les Jeux Olympiques « Paris 2024 » ont connu un franc succès, avec plus de 30 % des médailles françaises remportées par des athlètes militaires, et 15 000 soldats mobilisés pour garantir la sécurité de l'événement. En résumé, ces deux trimestres de 2024 ont été très riches en événements .

Dans un domaine complètement différent mais plus proche, le mois de septembre dernier a été marqué par un tournant décisif, dans la politique nationale, avec la laborieuse formation d'un nouveau gouvernement dans des circonstances qui n'auront échappé à personne. Pour le monde des anciens combattants, il convient de continuer à défendre nos droits et à célébrer notre mémoire, tout en veillant à ce que nos préoccupations soient prises en compte par les autorités en place.

Enfin, au plan régional, notre Fédération a réussi à faire adopter deux propositions par la municipalité d'Ajaccio, dans le but de pérenniser la mémoire combattante. D'abord, cinq nouvelles rues du secteur des Sanguinaires, vont être baptisées du nom de cinq valeureux combattants locaux, dont quatre dignitaires de la République ; la dernière page de ce journal leur est consacrée. De plus, la même municipalité a accepté la mise en place d'un panneau d'information à l'entrée de la citadelle Miollis, désormais site touristique, afin de mettre en valeur la mémoire des unités militaires qui y ont tenu garnison. Cette initiative, qui vise à établir un lien entre le passé et le présent, sera développée dans notre prochaine édition.

Je vous souhaite une agréable lecture du dernier journal de l'année 2024.

Raoul Pioli

Sommaire

Page 1 :

- Editorial du président, médailles françaises aux JO de Paris 2024, nouvelles adhésions.

Page 2 :

- Informations générales sur le monde combattant.

Page 3 :

- Le saviez-vous ? Détention légale des armes à feu.

Page 4 :

- Rétrospective : le 14 juillet 1939 à Ajaccio.

Page 5 :

- Devoir de mémoire à Santa Maria Figaniella.

Page 6 :

- « In memoriam », notre ami Christian Claus de Sartène n'est plus.

Page 7 :

- C'était il y a 106 ans à Olmeto, en Corse du Sud.

Page 8 :

- Cinq nouvelles rues d'Ajaccio dédiées au monde combattant local

Médailles obtenues par les Armées aux J.O. de Paris 2024

Les Armées ont engagé, dans les différentes disciplines, 78 athlètes pour participer aux Jeux olympiques de Paris 2024. Ils ont remporté **21 médailles sur les 64 obtenues par la délégation française, soit un peu plus de 30 % du total**. Battant ainsi le record du nombre de médailles obtenues par des militaires aux JO de Tokyo en 2020 et plus globalement aux divers Jeux d'été.

	Gendarmérie	Terre	Air et Espace	Marine	TOTAL
Or	3		1		4
Argent	1	3	1	1	6
Bronze	3	6		2	11
TOTAL	7	9	2	3	21

Nouvelles adhésions: Madame Jacqueline DUPUY, présidente départementale des victimes d'attentats du terrorisme, et monsieur Henri De STAMPA, lieutenant-colonel de la réserve citoyenne (armée de l'Air et de l'Espace), ont rejoint nos rangs. Bienvenue à la Fédération et merci pour le soutien qu'ils apportent au monde combattant insulaire en partageant ses valeurs.



Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

Reconnaissance de la mention « mort pour la France »

Réponse du Secrétariat d'État auprès du ministre des armées, chargé des anciens combattants et de la mémoire à une question publiée au J.O. du Sénat le 04/04/2024, page 1413

« L'article L. 511-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) dispose que la mention « Mort pour la France » est apposée, sur avis favorable du ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre, sur l'acte de décès notamment d'un militaire tué à l'ennemi ou mort de blessures de guerre, mort de maladie contractée en service commandé en temps de guerre, mort d'accident survenu en service ou à l'occasion du service en temps de guerre, ou prisonnier de guerre, exécuté par l'ennemi ou décédé des suites de blessures, de mauvais traitements, de maladies contractées ou aggravées ou d'accidents survenus du fait de la captivité.



Cette mention est également apposée sur l'acte de décès d'autres catégories de personnes, en dehors des militaires susmentionnés. Il en est ainsi pour le membre du service d'ordre, des forces supplétives ou des éléments engagés ou requis, décédé dans les conditions mentionnées supra à l'occasion des mesures de maintien de l'ordre sur les territoires de l'ancienne Union française situés hors de la métropole et dans les États anciennement protégés par la France. Enfin le militaire ou civil engagé dans une opération extérieure, décédé dans les conditions susmentionnées, peut également disposer de la mention « Mort pour la France ». Par conséquent, la mention « Mort pour la France » ne peut être accordée qu'aux catégories précédemment définies et ayant servi sur des conflits ou missions qualifiés juridiquement de « guerre » ou d'« opération extérieure ».

Concernant les combats en Afrique du Nord, les opérations, réputées comme relevant de la guerre, et à ce titre ouvrant droit à la qualité de combattant, se limitent aux opérations qui se sont déroulées entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962. Pour la Tunisie, cette période débute le 1er janvier 1952, pour le Maroc, le 1er juin 1953 et pour l'Algérie, le 31 octobre 1954. **S'agissant de l'Algérie, depuis le 1er janvier 2019, sont considérées « opérations extérieures » les missions menées entre le 3 juillet 1962 et 1er juillet 1964. La mention peut donc être attribuée aux militaires morts en Algérie, au Maroc ou en Tunisie durant ces périodes et dès lors que l'imputabilité du décès à la maladie, l'accident ou la blessure survenu en temps de guerre est établie conformément aux conditions énoncées par l'article L. 511-1 précité.**

Si une mention n'a pas pu être attribuée au moment du décès, les proches comme une association peuvent solliciter son attribution en saisissant le secrétariat d'État chargé des Anciens combattants ou la directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre. À cette fin, il convient que le demandeur étaye au mieux le dossier médical avec des éléments précisant les circonstances du décès.

Attribuer la mention « Mort pour la France » à tous les morts en Algérie, au Maroc ou en Tunisie quelle que soit la cause du décès, sans se conformer aux conditions précisées dans le CPMIVG, viderait de son sens ce dispositif de reconnaissance».



« Le plus beau timbre de l'année » est à l'effigie du colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME

La mort de cet officier supérieur, qui a donné sa vie pour sauver celle d'un otage féminin lors des attentats de Trèbes et Carcassonne en 2018, avait ému toute la France. Son acte de bravoure, reconnu et célébré officiellement, témoigne de la gratitude et de la reconnaissance de la Nation envers ce gendarme exceptionnel. En 2023, l'édition d'un timbre commémoratif à son effigie visait à perpétuer son souvenir et à rappeler son engagement exemplaire envers son pays. Cette année, le journal « L'Essor de la Gendarmerie », en date du 3 juin 2024 (voir ci-dessous), nous apprend que ce timbre a été reconnu comme le « plus beau timbre de l'année » R.P.

« La 33e cérémonie des Trophées du timbre s'est tenue le jeudi 30 mai 2024 au siège du groupe La Poste rapporte **Gendinfo**, le média officiel de la Gendarmerie. Cet événement visait à récompenser les plus belles productions philatéliques de l'année 2023. Dans la catégorie du « plus beau timbre de l'année », le timbre-

poste en hommage au colonel Beltrame a été plébiscité par les votants, parmi les 42 timbres en compétition. Mis en vente le 27 mars 2023 dans les bureaux de Poste, il a été émis à plus de 700 000 exemplaires imprimés en taille-douce et a rencontré un grand succès. »

Source : « L'Essor de la Gendarmerie », juin 2024.

Attribution de la campagne double aux militaires ayant participé à l'opération Barkhane au Mali (2014-2022)

Selon le décret n° 2024-635 du 27 juin 2024, les militaires ayant servi dans le cadre de l'opération *Barkhane* sur le territoire de la République du Mali entre le 10 janvier 2015 et le 31 juillet 2022, vont bénéficier de la campagne double pour chaque jour durant lequel les militaires auront connu une situation de combat ou auront été blessés au cours d'une action.

Pour mémoire, l'**opération Barkhane** est une opération militaire menée au Sahel et au Sahara par l'Armée française, avec une aide secondaire d'armées alliées, visant à lutter contre les groupes armés djihadistes dans toute la région du Sahel. Lancée le 1^{er} août 2014, elle a remplacé les opérations Serval et Épervier. Le président de la République a annoncé, le 9 novembre 2022, la fin de l'opération.



Au sein du monde combattant il y a beaucoup de passionnés d'armes, et souvent d'armes de guerre. Pour ces détenteurs, c'est généralement une manière de se remémorer des souvenirs personnels liés à des actions de combat, et souvent d'honorer des proches en conservant leur mémoire au travers d'armes héritées. Cependant, garder des armes n'est pas sans défis et implique le respect de la réglementation en vigueur. La lecture d'un article de la revue **L'Essor de la Gendarmerie**, en date du samedi 8 juin 2024, **reproduit in extenso ci-dessous**, précise la conduite à tenir si l'on veut conserver ou abandonner une arme. L'article est intitulé « Je viens d'hériter d'une arme à feu, que dois-je faire ? » R.P.



Les initiés reconnaîtront la carabine US M1 et le Colt 45, chers à nos aînés des combats de la Libération en 1944-45, puis des campagnes d'Indochine et d'Algérie. R.P.

« Je viens d'hériter d'une arme à feu, que dois-je faire ? »

« Lorsqu'on hérite d'une arme à feu, il est nécessaire de se conformer aux réglementations pour garantir la sécurité publique. En France, l'héritage d'armes est très encadré, voici les étapes à suivre.

Comprendre à quel type d'arme j'ai à faire

Les armes à feu en France sont classées en différentes catégories, chacune soumise à des conditions spécifiques :

- **Catégorie A** : Ces armes sont interdites à la possession par des particuliers. Cela inclut les armes de guerre, explosifs et munitions correspondantes. Vous devrez vous dessaisir de ces armes.
- **Catégorie B** : Inclut les armes de poing et certaines armes longues. Pour les conserver, vous devez obtenir une autorisation préalable de détention, nécessitant un motif légitime comme la pratique du tir sportif, un certificat médical et un casier judiciaire vierge.
- **Catégorie C** : Comprend les armes de chasse et certaines armes de tir sportif. La détention nécessite une déclaration et des documents tels qu'un justificatif de domicile, une pièce d'identité et un permis de chasse ou une licence de tir en cours de validité.

Je souhaite devenir propriétaire de l'arme

C'est possible pour les catégories B, C & D. Pour cela la première étape consiste dans tous les cas à enregistrer l'arme.

1. Enregistrement de l'arme

Créez un compte SIA (système d'information sur les armes) pour enregistrer l'arme en ligne. Si vous êtes titulaire d'une carte de collectionneur, vous devez déclarer sans délai l'arme auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche.

2. Procédures selon la catégorie de l'arme

Catégorie B

- **Tireur sportif autorisé à détenir de la catégorie B** : Vérifiez que vous ne dépassez pas le nombre d'armes autorisé et ajoutez l'arme à votre râtelier numérique (SIA).
- **Autres situations** : Enregistrez l'arme, puis déposez-la dans une **armurerie**. Elle sera stockée pour une durée maximale de 12 mois, durant lesquels vous devrez obtenir l'autorisation de détention. Si vous ne l'obtenez pas, vous devrez vous dessaisir de l'arme.

Catégorie C

- **Chasseur ou tireur sportif** : Après avoir enregistré l'arme, vous n'avez pas d'autre obligation à remplir.
- **Licencié de ball-trap/biathlon ou collectionneur** : Faites une déclaration sur le formulaire Cerfa 12650, fournissez une copie de votre carte d'identité et un certificat médical attestant de votre capacité à détenir l'arme.
- **Autres situations** : Déclarez l'arme via le SIA et fournissez une copie de votre carte d'identité et un certificat médical. Vous aurez alors le droit de garder l'arme mais vous n'aurez pas le droit de la transporter ni d'acheter des munitions.

Je décide d'abandonner l'arme

1. Enregistrement et stockage

Enregistrez l'arme via votre compte SIA ou auprès de la gendarmerie ou du commissariat. Vous disposez d'un délai maximal de 3 mois pour vous en dessaisir.

2. Options de dessaisissement

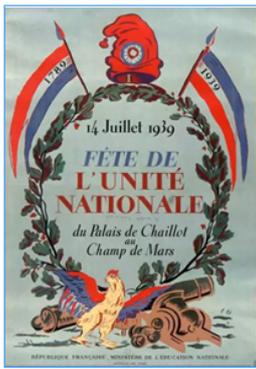
- **Cession légale** : Vous pouvez réaliser une cession de l'arme à un tiers autorisé (collectionneur ou sportif licencié). Vous devrez la déclarer aux autorités.
- **Vente à un professionnel agréé** : Vous pouvez choisir de vendre l'arme à une armurerie habilitée.
- **Neutralisation, destruction ou remise à l'État** : Votre dernière option pour vous en dessaisir sera de neutraliser l'arme (la rendre inopérante), la faire détruire par un professionnel agréé, ou la remettre à l'État.

3. Notification aux autorités

- Fournissez une preuve de cession, de destruction ou de neutralisation.
- Notifiez l'abandon de l'arme aux autorités qui l'ont enregistrée ou via votre compte SIA.

Il est essentiel de suivre les procédures légales lorsque vous héritez d'une arme à feu. Cela inclut la déclaration aux autorités, la compréhension de la catégorie de l'arme et les démarches spécifiques. Le non-respect de ces réglementations peut mener à des sanctions comme des amendes et parfois des peines de prison. Pour plus d'informations, consultez les **ressources officielles** et contactez les autorités compétentes. »

Source : L'Essor de la Gendarmerie, samedi 8 juin 2024, en partenariat avec Orchidée-Innovation.



Le défilé du 14 juillet reste gravé dans les mémoires comme un symbole de fierté et d'unité nationale. Celui de 2024 à Ajaccio n'a pas dérogé à la règle. Des recherches historiques m'ayant conduit à lire, dans la presse locale, le compte rendu du défilé organisé à Ajaccio le 14 juillet 1939, il m'a semblé opportun de l'évoquer à titre de comparaison. La démonstration de force de la garnison d'Ajaccio d'alors, renforcée par le 3^e Bataillon du 173^e Régiment d'infanterie venant de Corte, met en évidence la nécessité de consolider la défense nationale au moment où des incertitudes commençaient à émerger en Europe. Il convient aussi de noter que le journaliste du moment fustige les spectateurs qui ne se sont pas levés, et les hommes qui ne se sont pas découverts lors de l'exécution de l'hymne national. Ce rappel au respect de l'hymne national reste d'actualité quatre vingt cinq ans plus tard. L'article de « La Dépêche Corse » d'alors est reproduit, ci-dessous, dans son intégralité avec les sous-titres de l'auteur anonyme. R.P.



« Un peu de respect, messieurs ! »

« Il existe à Ajaccio une catégorie d'individus qui se croiraient sans doute déshonorés d'ôter leurs chapeaux et de se lever lorsqu'on exécute la « Marseillaise ». Ainsi, l'autre soir, au cours de la retraite aux flambeaux, alors que l'hymne national était joué par la Musique municipale devant la Préfecture, certains imbéciles, attablés à une terrasse de café, ont cru qu'il était de bon ton de conserver leur chapeau sur la tête et, vautreés dans leurs fauteuils, de considérer d'un petit air narquois ceux qui saluaient respectueusement. Nous n'épilogueons pas plus longuement, mais il n'était certainement pas inutile de souligner ce léger incident.

« Ajaccio a fêté dignement hier le 14 juillet ».

La célébration de la Fête Nationale a revêtu, cette année, un caractère exceptionnel de grandeur et Ajaccio a dignement commémoré le souvenir glorieux de cette journée. Rarement on vit foule plus dense, plus enthousiaste, assister aux diverses cérémonies qui marquèrent la journée d'hier. Déjà, jeudi soir, une magnifique retraite aux flambeaux avait parcouru les rues de la ville, entraînant derrière elle une population en liesse. La Musique municipale, les cliques de 2^e et 3^e bataillons du 173^e R I, prêtaient leur concours à cette retraite qui, comme l'on pense, obtint le plus vif succès.

« La journée d'hier ».

Dès sept heures trente, les troupes qui vont participer à la revue prennent place sur la place du Diamant. Une foule considérable stationne aux abords et les personnalités arrivent peu à peu. Sur la tribune officielle, on remarque M. le Préfet de la Corse, M. Fabiani, premier Adjoint, représentant la ville d'Ajaccio, M. le représentant du Consul d'Italie, M. le Vice-recteur, M. l'Ingénieur en chef, le représentant de S. Exc. Mgr l'Evêque, etc... A huit heures précises, arrive le capitaine de Vaisseau Fey, commandant d'armes ; il est salué par le colonel Maurer, de l'artillerie coloniale, et aussitôt passe en revue les troupes, dont l'allure et la tenue sont impeccables. En même temps, par groupes de trois, les avions de la base d'Aspretto évoluent dans le ciel.

« La journée d'hier ».

La revue terminée, le capitaine de vaisseau Fey procède à la remise des décorations ; C'est d'abord le commandant Marcille, du 3^e R.I.A., auquel le commandant Fey remet la rosette de la Légion d'Honneur. Puis le commandant d'armes remet la médaille militaire au canonnier Hass Charles, aux seconds maîtres Rigaud, Giudicelli, Martini et Schneider, aux adjudants Risterucci, Grimaldi et Costa et au canonnier Lamon, au maréchal des logis Antoni. La cérémonie terminée, la place du Diamant se vide. Les troupes par ordre, regagnent la place Miot en vue du défilé. Il est 8 h. 40 quand le défilé commence.

Passent tour à tour, devant les tribunes officielles, les cliques des 2 et 3^e bataillons du 173^e R. I. qui vont rejoindre et renforcer, à gauche des tribunes, les éléments de la Musique municipale ; le 2^e bataillon, ayant à sa tête M. le chef de bataillon Biancamaria ; le 3^e bataillon du 173^e R.I ; le détachement du 7^e régiment de tirailleurs marocains ; l'artillerie de côte ; la clique et les troupes d'artillerie coloniale de montagne que commande M. le chef d'escadron Roger, et enfin le Train et le Matériel. Durant le défilé, des escadrilles d'avions mêlent leurs vrombissements aux vivats de la foule qui, exceptionnellement dense sur tout le parcours, n'a cessé d'applaudir les soldats. »

Participation des Armées à la sécurité des J.O. de Paris 2024

Près de 15 000 militaires auront été mobilisés pour les Jeux olympiques de Paris du 26 juillet au 11 août, dont 10 000 déployés en Ile-de-France. Ils ont été logés dans un vaste camp nommé « Caporal Alain Mimoun », en l'honneur de l'ancien coureur de fond français et champion olympique du marathon en 1956 à Melbourne. Ce cantonnement militaire, disposant d'un centre opérationnel, d'un réfectoire géant et d'une infirmerie, a été construit en seulement 65 jours.

Implanté près du bois de Vincennes, et situé à moins de 30 minutes de tous les sites Olympiques, le camp a accueilli 4500 soldats, logés dans des chalets sur pilotis, à raison de quinze par dortoir. C'est le plus grand camp construit depuis la fin de la guerre 1939-1945.

Un moment chargé d'émotion et de respect à Santa Maria Figaniella

Il y a des histoires qui traversent le temps et qui continuent de marquer les esprits. Celle d'un ancien combattant de la célèbre 2^e Division blindée du général Leclerc, pendant les années 1944-45, en est un bel exemple. C'est ainsi, qu'en tant que véritables « passeurs de mémoire », messieurs Antoine POLETTI et Paul GIOVACCHINI, originaires de Santa-Maria Figaniella, ont souhaité partager leurs récits avec le journal « Combattants Corses ».



Village de Santa Maria Figaniella en Corse du Sud

Il y a plusieurs années, à Santa-Maria Figaniella, un couple de touristes demande à visiter l'église du village. Pierre-Paul MALVOTI (12 mars 1920 - 20 juin 2011), auquel ils s'adressent, va chercher les clefs et leur fait visiter l'édifice. Tout en discutant, il s'enquiert de leur nationalité. Les touristes, répondent qu'ils sont américains.

Il ne peut alors s'empêcher de leur dire : « J'ai fait la guerre avec la 2^e Division blindée et les américains. J'ai même une médaille américaine signée du général PATTON ». Surpris, l'américain demande à

la voir. L'intéressé va chercher le document officiel et le montre au couple. L'américain se met immédiatement au garde à vous, le salue, puis lui explique que c'est une importante décoration américaine avant de lui exprimer sa reconnaissance pour ce qu'il a accompli pendant la guerre. L'histoire s'arrête là. Mais cette rencontre fortuite, entre l'ancien soldat français et deux américains est mémorable, tant pour les habitants de Santa-Maria Figaniella, que pour ceux qui ont eu le privilège de l'entendre, racontée par l'acteur principal dont il convient, pour la circonstance, de retracer son parcours militaire.

Né le 13 mars 1920 à Santa Maria Figaniella, le jeune Pierre-Paul MALVOTI est incorporé le 8 juin 1940 à Ajaccio. Par suite de l'humiliante défaite, suivie de la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne le 22 juin 1940, il est renvoyé dans ses foyers le 25 juin.

Au début de l'année 1943, sollicité par la Résistance locale, il contribue « au transport et à la détention d'armes dans un but de résistance » dans son village natal. De ce fait, ses services sont homologués au titre de combattant des Forces françaises de l'intérieur (FFI) pour la période du 1^{er} février au 5 octobre 1943.

La Corse étant définitivement libérée de l'occupant depuis le 4 octobre 1943, 12 classes d'âge (représentant environ 12 000 hommes) sont mobilisées dans l'île et dirigées vers l'Afrique française du nord pour continuer le combat. C'est ainsi que le 21 janvier 1944, Pierre-Paul MALVOTTI rejoint le Centre d'organisation des Blindés n° 21 en Algérie. Après une période d'instruction, il est affecté, le 15 avril 1944, au 7^e Régiment de chasseurs d'Afrique à Constantine. L'Arme blindée française se réorganisant pour les combats futurs, il est alors muté au 12^e Régiment de cuirassiers qu'il rejoint le 21 avril 1944 à Témara au Maroc. Or, ce régiment fait partie de la nouvelle 2^e Division blindée commandée par le général LECLERC. La Division au complet est transférée en Angleterre par la voie maritime, avant de débarquer en Normandie le 1^{er} août 1944. C'est ainsi que le sort du cuirassier MALVOTI va s'identifier à celui de son régiment. Le 12^e Cuirassiers participe à la campagne de Normandie en libérant Alençon le 12 août, entre dans Paris le 24 août 1944 et rend les honneurs au général De GAULLE, le 25 août 1944 sur la place de la Concorde. Puis il prend part à la campagne des Vosges de septembre à octobre 1944, à la campagne d'Alsace et enfin à la libération de Strasbourg le 23 novembre 1944. La « Presidential Unit Citation » américaine sera alors attribuée à la division et à tous ses régiments. (Plus haut à droite, la médaille et sa barrette de rappel qui se porte sur la poitrine, coté droit et au dessus de l'insigne régimentaire).



La « Presidential Unit Citation » et sa barrette de rappel.



2^e DB.



12^e Cuirassiers.

entre dans Paris le 24 août 1944 et rend les honneurs au général De GAULLE, le 25 août 1944 sur la place de la Concorde. Puis il prend part à la campagne des Vosges de septembre à octobre 1944, à la campagne d'Alsace et enfin à la libération de Strasbourg le 23 novembre 1944. La « Presidential Unit Citation » américaine sera alors attribuée à la division et à tous ses régiments. (Plus haut à droite, la médaille et sa barrette de rappel qui se porte sur la poitrine, coté droit et au dessus de l'insigne régimentaire).

La 2^e DB et le régiment sont mis au repos puis contribuent, courant avril 1945, à la réduction de la poche de Royan sur le front Atlantique. Rappelée sur front allemand la division franchit le Rhin le 25 avril. Le 5 mai 1945, les éléments d'infanterie de la 2^e Division blindée arrivent à Berchtesgaden, la résidence d'Hitler, et hissent le drapeau français sur nid d'Aigle. Pour la division et ses régiments, la campagne s'achève le 8 mai 1945 dans une apothéose de gloire. Pierre-Paul MALVOTTI, à son très humble niveau, savoure la victoire en attendant sa démobilisation qui interviendra le 6 septembre 1945.

La belle histoire dont nous ont fait part nos amis, « passeurs de mémoire », Antoine POLETTI et Paul GIOVACCHINI, montre que le courage et le sacrifice des combattants pendant la guerre ne sont jamais oubliés, même des décennies plus tard. Elle nous rappelle aussi que la solidarité forgée sur le champ de bataille, au nom d'une même cause, dépasse les frontières. R.P.

(1) La « Presidential Unit Citation » est destinée à récompenser, de manière collective et au nom du Président des États-Unis, les unités des forces armées américaines ou alliées ayant fait preuve de bravoure, de détermination et d'esprit de corps dans l'accomplissement d'une mission dans des conditions extrêmement difficiles. Elle a été décernée à la 2^e Division Blindée pour ses actions d'éclat durant la période du 16 au 24 novembre 1944 à Strasbourg, par décision en date du 6 juin 1945. Le 1^{er} août 1945, sur l'hippodrome de la Solle à Fontainebleau, au cours d'une prise d'armes en présence du général LECLERC, le général américain WADE HAINSLIP, commandant le XV^eme Corps d'Armée US, venu spécialement de son QG en Allemagne, remet solennellement à la 2^e DB la fourragère bleue et or de la Presidential Unit Citation, dont l'insigne pourra être porté par tous les hommes de la division dont Pierre-Paul MALVOTI.

Le Sartenais, Valinco et Taravo en deuil : Christian CLAUS n'est plus.



Le 20 juin 2024, c'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 87 ans, de Christian CLAUS que l'on ne présente plus à Sartène. Cette annonce a plongé l'ensemble du monde combattant de la Corse du Sud dans une profonde tristesse, tant l'aura de notre ami était importante. Le journal « Combattants Corses », tient à rappeler son magnifique parcours dans le domaine du bénévolat associatif au profit du monde combattant. Lors de la levée du corps à Ajaccio, ce dernier était représenté par M. J. VERGELLATI, directeur de l'ONaCVG/2A, les LCL (er) A. DEFRANCHI et R. PIOLI, ainsi que le président des Médailles militaires M. PARIGI avec son drapeau. A Sartène, c'est le président des anciens combattants d'Olmeto, J.A. NICOLAÏ et ses camarades qui ont accompagné notre ami pour son dernier voyage.

Christian CLAUS est né le 30 octobre 1937 à Longwy (54), au sein d'une famille de sept enfants. En septembre 1939, son père est mobilisé puis est fait prisonnier en mai-juin 1940. Adolescent, attiré très tôt par le sport, il poursuit ses études secondaires au Centre Régional d'Education Physique et Sportive de Nancy. Le 1er octobre 1957, en qualité d'appelé du contingent, il rejoint le prestigieux Bataillon de Joinville, qui accueille tous les meilleurs sportifs de France.

Après la formation commune de base de tous les soldats, il obtient sans peine le diplôme militaire de moniteur de sport et combat. Volontaire pour servir en Algérie, le 29 mars 1958 il est affecté au 21° Bataillon de tirailleurs algériens, dont le Poste de commandement est à Relizane, petite localité située à 100 km à l'Est d'Oran. Nommé très rapidement sergent, en plus de ses fonctions d'officier des sports, il prend part à de multiples opérations militaires dans les massifs de l'Ouarsenis infestés de rebelles. Son allant et son courage face à l'adversaire, le verront récompensés par l'attribution de la Croix du combattant et le Titre de reconnaissance de la Nation. Rendu à la vie civile le 16 avril 1960, après 2 ans et demi de service dont 2 ans de guerre en Algérie, il retrouve l'Education Nationale en qualité de professeur d'éducation physique et sportive.

Tout d'abord à Orléansville en Algérie, jusqu'en 1965, puis en Lorraine, à Metz, de 1965 à 1981. Enfin, de 1981 à 1997, il enseignera aux lycées et collèges de Sartène, Sainte Marie Sicché, et Petreto Bichisano. Durant cette période, il a laissé une empreinte indélébile sur de nombreux adolescents de la Corse du Sud. Ces derniers garderont toujours le souvenir de leur professeur de sport.

Après une très belle carrière dans l'enseignement, son sens du devoir, doublé par des convictions patriotiques très développées, ne pouvait laisser inactif l'homme d'action qu'il a toujours été. Aussi, accepte-t-il d'assumer, bénévolement, diverses responsabilités au service des associations locales dont on retiendra les plus importantes :

- Président, très actif, des anciens combattants de Sartène,
- Professeur au sein des judos clubs de Sante Marie-Siché et Sartène,
- Membre de la Confrérie du Très Saint Sacrement de Sartène,
- Enfin, il convient aussi d'ajouter, que le « Christian CLAUS » qu'il était, à endossé rapidement les habits de « Santa CLAUS » pour assumer, bénévolement et pendant de longues années, les fonctions de « Père Noël » de Sartène.

Son implication, en tant que bénévole, demeurera un véritable modèle : très entreprenant et fécond, il est rapidement devenu l'incontournable président des anciens combattants de Sartène. Mais aussi l'organisateur de talent, toujours disponible, présent et fidèle aux cérémonies mémorielles. Ce, tant que sa santé le lui a permis.

Sa notoriété, s'étendant à toute la Corse du Sud, s'est également prolongée à Paris, où il était bien connu au siège de la Fédération Maginot pour laquelle il s'était activement impliqué avec le regretté colonel René COLOMBANI, son grand ami.

Aussi, convient-il de souligner, publiquement, la valeur de l'engagement qui a donné un sens à toute sa vie. En témoigne l'énumération des principales décorations qui ont été décernées à l'homme ardent, enthousiaste et toujours rempli d'espérance qu'il était :

- Chevalier de l'Ordre national du mérite en 2009, pour l'ensemble de son bénévolat associatif,
- Croix du combattant pour sa participation à la guerre d'Algérie,
- Chevalier des palmes académiques,
- Médaille d'or de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- Médaille de la reconnaissance de la Nation pour son engagement pendant la guerre d'Algérie,
- Médaille commémorative des opérations de maintien de l'ordre et de sécurité en Afrique du Nord.

Voilà pourquoi à Sartène, sa ville d'adoption, le jeune et élégant combattant d'Algérie est devenu une grande figure de la société civile du Sartenais, Valinco et Taravo. Figure d'un homme très charismatique, au tempérament énergique, sachant convaincre et enlever l'adhésion autour de lui. Mais figure aussi d'un homme de Foi profonde, et d'un homme de Devoir au service de son Pays. Un homme dont les aptitudes intellectuelles et humaines, alliées à la richesse de son savoir faire, lui ont permis de réussir, avec éclat, un parcours unique. Au-delà de son court passé militaire et de sa très belle carrière de professeur d'éducation physique, ses innombrables actions au profit du monde associatif, combattant et autre, forcent le respect et inspirent l'admiration pour son engagement exceptionnel et passionné.

A son épouse Nicole, à ses filles Dominique, Catherine, Cécile, leurs maris et compagnons ; à ses 6 petits-enfants, leurs compagnes et compagnons ; à ses 5 arrière petits enfants, et à tous ses très proches et leurs familles, le monde combattant de la Corse du Sud exprime ses plus sincères condoléances. « Requiescat in pace » (Qu'il repose en paix). R.P.

Quand l'annonce de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, est officiellement portée à la connaissance de la population..... le 10 novembre !



Vue générale d'Olmeto en Corse du Sud.

La signature de l'armistice de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre à 5 h15, suivie par l'annonce officielle, marque la fin des combats. Le cessez-le-feu est effectif à 11 heures, entraînant dans l'ensemble du pays des sonneries de cloches, à toute volée, pour annoncer la fin d'une guerre qui aura laissé près de 1 400 000 morts et 4 500 000 blessés en France. Curieusement, dans une commune de Corse, l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918 est publiée, officiellement, la veille du cessez le feu. L'agglomération d'Olmeto en Corse du Sud, accrochée à flanc de montagne et dominant le magnifique golfe du Valinco, l'apprend le 10 novembre dans la soirée à l'issue d'une réunion, en session ordinaire, de ses onze conseillers municipaux.

Une copie du procès verbal de la délibération, que l'on peut qualifier d'historique, nous a été aimablement remise par **Jean Antoine Nicolaï**, hier parachutiste des Troupes de marine et aujourd'hui responsable très actif des anciens combattants locaux. Tout en lui exprimant notre gratitude, voici la teneur du document :

« L'adjoint au maire qui présidait la séance déclare cette dernière ouverte et annonce que, quoique officieux mais de source sûre, un télégramme annonçant la signature de l'armistice est chose faite, que l'Allemagne est en révolution, il invite à lever la séance en signe d'allégresse. Sur la proposition de M. Pianelli, le conseil, à l'unanimité des membres présents adopte l'adresse d'un télégramme ainsi conçu :

Les membres du conseil municipal de la commune d'Olmeto réunis en séance ordinaire, lèvent la séance en signe d'allégresse et adressent à messieurs Poincaré-Clémenceau et Foch, l'expression de leurs reconnaissantes félicitations et l'admiration de toute la population d'Olmeto qui gardera à jamais leurs noms gravés au fond du cœur.

Vivent nos morts, vivent la France et nos Alliés.

En conséquence le conseil a renvoyé la réunion au dimanche 17 du courant. »

Fait et délibéré à Olmeto, les jours, mois, an, que dessus. » Suivent les signatures des 11 conseillers municipaux présents.

Il y a là une coïncidence troublante. Est-ce possible que le conseil municipal d'Olmeto ait eu accès à des informations privilégiées ? Cela paraît invraisemblable. S'agirait-il d'une communication prématurée ? C'est probable si l'on se réfère au président de séance qui déclare d'emblée « ...quoique officieux mais de source sûre, un télégramme annonçant la signature de l'armistice est chose faite... ». Sans chercher à en savoir davantage, ce qui est certain, c'est que la population a certainement été surprise et soulagée d'apprendre cette nouvelle, tant attendue, annonçant la fin de la guerre. Il y a lieu de penser que les ruelles du village ont été animées tard dans la nuit, par les habitants heureux de pouvoir enfin vivre en paix. Peut-être aussi, les olmetais n'auront-ils réalisé que le lendemain seulement, que leur commune a eu l'honneur, et l'heureux privilège, de connaître la fin des hostilités peu de temps avant qu'elle ne soit proclamée officiellement et au plus haut sommet de l'Etat.

Lorsque la mobilisation générale est décrétée le 2 août 1914 à Olmeto, village d'environ 1900 habitants à l'époque, personne ne pense que la guerre va être longue et dure. Toutes les familles sont touchées. Les hommes mobilisés, ayant quitté le service actif dans les 6 mois qui précèdent (les « disponibles ») rejoignent en grande partie les régiments d'active, dont le 173^e régiment d'infanterie à Ajaccio ou d'autres formations sur le continent. Les autres, âgés de 24 à 35 ans participeront à la mise sur pied du 373^e régiment d'infanterie de réserve à Ajaccio, ou gagneront, eux aussi, d'autres unités continentales. Quant aux réservistes âgés de 36 ans à 41 ans, ils rejoindront, pour une grande partie, le 116^e régiment d'infanterie territoriale mis sur pied à Corte et Sartène, avant de gagner la Tunisie comme force de souveraineté. Quatre ans plus tard, le bilan humain de la Grande guerre sera lourd pour la commune d'Olmeto. En témoignent son monument aux morts qui porte, gravés dans le marbre, les noms de 68 de ses enfants tués au combat ou décédés des suites de leurs blessures de guerre.

L'annonce, prématurée, de la fin de la guerre souligne l'attente et l'espoir profonds qui étaient associés à cet événement. Elle indique aussi, comment l'arrivée de la paix pouvait transformer la vie et redonner espoir à un village. La commune d'Olmeto, qui a reçu cette nouvelle la veille de l'armistice, reste marquée à jamais par les moments inoubliables de joie et de soulagement qui ont suivi. Le devoir de mémoire commande de se souvenir de ces événements, et surtout de transmettre leur importance aux générations futures, même un siècle plus tard. Merci au « passeur de mémoire » Jean Antoine Nicolaï. R.P.



Monument aux morts d'Olmeto

En octobre 2024, cinq rues d'Ajaccio vont porter les noms d'héroïques combattants locaux.

(Référence : délibération du conseil municipal de la cité Impériale en date du 18 juillet 2024)

Le 18 juillet 2024, dans un geste fort de reconnaissance et de mémoire, le conseil municipal d'Ajaccio a adopté une délibération donnant les noms de cinq valeureux combattants locaux à de nouvelles rues. Ce, dans le cadre du futur « plan d'adressage » pour le secteur des Sanguinaires. Ces ajacciens de cœur aux mérites éminents, dont quatre sont déjà des Dignitaires de la République au niveau national, ont marqué à leur humble niveau l'histoire de France et par conséquent celle de la Corse dont ils sont les fils. Il convient de noter que la décision de nommer ces rues fait suite à une consultation publique, démontrant l'engagement de la municipalité à inclure les citoyens dans des décisions importantes visant à enrichir le patrimoine collectif de la ville.

L'Office national des combattants de la Corse du Sud dont la Commission mémoire départementale porteuse du projet, le monde combattant local et bien évidemment les familles de ces héros, expriment leur reconnaissance à la municipalité d'Ajaccio pour l'hommage, bien mérité, envers ces courageux Soldats qui ont servi la France avec dévouement et bravoure. Aujourd'hui, à la lecture de leurs noms classés par ordre alphabétique et accompagnés des titres de guerre respectifs, le devoir de mémoire commande d'avoir une pensée pour chacun d'eux :

- Aumônier militaire catholique **François Casta** (1919-2011), parachutiste, Grand-croix de la Légion d'honneur en 2003 avec 11 citations individuelles dont 3 palmes.
- Général de brigade **Jacques Muzi** (1930-2009), Grand-officier de la Légion d'honneur en 1994, avec 7 citations individuelles dont 3 palmes.
- Colonel **Paul Rognoni** (1910-1998), Grand-officier de la Légion d'Honneur en 1986, avec 12 citations individuelles dont 2 palmes.
- Capitaine **François Scarbonchi** (1923-2022), Médaillé militaire et Commandeur de la Légion d'honneur en 2010 avec 6 citations individuelles dont 1 palme.
- Colonel **Dominique Taddei** (1919-2003), héros incontestable et incontesté, Médaillé militaire et Grand-officier de la Légion d'honneur en 1995, avec 16 citations individuelles dont 4 palmes.

Ainsi, en donnant à des artères urbaines les patronymes d'héroïques combattants, la ville d'Ajaccio perpétue l'héritage de ces derniers pour les générations à venir. Elle rappelle, par là, l'importance de se souvenir et de rendre hommage à ceux qui ont donné leur jeunesse pour notre liberté. Nul doute que les habitants du secteur des Sanguinaires, desservis par ces nouvelles rues, auront à cœur de transmettre les valeurs de courage, de dévouement et de patriotisme associées à chacun de ces noms.

LCL (h) Raoul PIOLI, président de la Commission mémoire de l'ONaCVG/Corse du Sud.

© Journal « Combattants Corsés » - 4^e trimestre 2024

Échelle 1 : 2 477

Par délibération du Conseil municipal d'Ajaccio en date du 18 juillet 2024, cinq rues du secteur des Sanguinaires porteront les noms de cinq héroïques officiers ajacciens proposés par l'Office national des combattants de la Corse du Sud et la Commission mémoire.

Rue capitaine François SCARBONCHI
1923 - 2022
Commandeur de la Légion d'honneur.

Impasse colonel Paul ROGNONI
1910 - 1998
Grand officier de la Légion d'honneur.

Rue colonel Paul ROGNONI
1910 - 1998
Grand officier de la Légion d'honneur.

Rue abbé François CASTA
1919 - 2011
Aumônier parachutiste
Grand Croix de la Légion d'honneur.

Rue colonel Dominique TADDEI
1919 - 2003
Grand officier de la Légion d'honneur.

Rue général Jacques MUZI
1930 - 2009
Grand officier de la Légion d'honneur.

Août 1917 - Août 2024, à Verdun dans la Meuse :

La commune de Champneuville rend hommage au 173^e RI qui a pris d'assaut la cote 344.

L'amicale des anciens des 173^e et 373^e régiments d'Infanterie, présidée par le commandant François ANTONETTI à Borgo (2B) assisté par le dévoué secrétaire général Paul STUART, incarne un engagement profond envers le devoir de mémoire. En plus des commémorations organisées sur l'île elle veille, chaque année, à fleurir les 12 sites du continent où le 173^e a héroïquement marqué son passage. Des relations étroites se sont tissées avec les municipalités concernées, lesquelles n'oublient jamais de témoigner leur reconnaissance envers le glorieux régiment cher à la Corse.

Libellé de la plaque : « Ici, le 20 août 1917, le 173^e RI de Corse a conquis la cote 344, obtenant ainsi la 2^e de ses 4 citations à l'ordre de l'armée. »
Plaque dévoilée le 9 novembre 2008 en présence des représentants des communes de Champneuville (Meuse) et de Cauro (Corse du Sud)



Champneuville le 18 août 2024

C'est ainsi que le 18 août 2024 à 11 heures, la commune de **Champneuville** dans la Meuse (13,5 Km au nord de Verdun), a rendu hommage au 173^e régiment d'infanterie qui avait participé à l'assaut victorieux ayant enlevé la cote 344 en août 1917. La plaque inaugurée en 2008 a été rénovée et honorée avec éclat (voir photo ci-contre). L'amicale, qui avait été aimablement invitée à participer aux cérémonies commémoratives, a fait déposer une gerbe de fleurs en hommage aux **130 morts, 526 blessés et 19 disparus du 173^e lors des combats d'août 1917 (1)**. Depuis bien longtemps et inlassablement, la volonté de l'amicale régimentaire continue à s'inscrire dans une démarche de mémoire active, visant à rendre hommage à ceux qui, dans les rangs du 173^e, ont donné leur vie pour notre liberté. C'est pourquoi, notre journal « Combattants Corses », dont la vocation est de tirer

de l'oubli les pages glorieuses de notre histoire, ne pouvait faire l'impasse sur les combats de l'été 1917, durant lesquels le 173^e a su se distinguer.

La situation générale en août 1917 autour de Verdun :

En juin et juillet 1917 à Verdun, les attaques allemandes dans le secteur de Cumières menacent les communications entre Bar le Duc et Verdun, la fameuse « Voie Sacrée » et le chemin de fer. Le haut Commandement décide alors une offensive dans ce secteur. Elle débute le 20 août 1917. Parmi les divisions engagées, la 126^{ème} division d'infanterie avait pour mission de s'emparer de la rive droite de la Meuse, d'abord des cotes du Talou, de la cote 344, puis, comme deuxième objectif, du village de Samogneux.

A l'heure H, les bataillons des 55^e, 103^e, 112^e, **173^e** régiments d'infanterie s'élancent derrière un barrage d'artillerie très serré qui, débutant à 4h30, atteint à 4h40 toute son intensité. L'opération se déroule « avec une régularité parfaite et les lignes progressent mieux qu'à la manœuvre », selon l'appréciation d'un chef de corps. Le **173^e régiment d'infanterie dépasse la cote 344** et atteint la tranchée du Tacul où il s'installe en position défensive. Après cet aperçu très succinct de la bataille, l'historique du 173^e RI relate, ci-dessous, les conditions dans lesquelles le régiment a atteint et est allé au-delà des objectifs qui lui étaient assignés.

Récit des combats selon l'historique du 173^e RI :

« **Le 20 août**, après une préparation d'artillerie d'une intensité que nos hommes n'avaient jamais connue et malgré la riposte violente des Allemands, les trois bataillons du régiment, à 4 h. 40, sans aucun signal, au simple geste de leurs officiers, bondissent hors des tranchées qui bordent le ravin de Vacherauville et, avec un entrain merveilleux, gravisent les pentes sud-ouest de la cote 344.

Le tir de l'artillerie a une violence telle que les chefs de section dirigent leur troupe uniquement à la boussole : on ne voit pas à dix pas devant soi. Malgré le poids du sac, malgré la quantité de munitions transportée dans la musette, malgré les ouvrages, les tranchées et les réseaux de fil de fer, les hommes, bousculant tout devant eux, arrivent à 7 heures au delà de l'objectif qui leur a été assigné et, dépassant le barrage de notre artillerie, s'installent dans la tranchée du Tacul. En deux heures, le régiment a progressé de 3 kilomètres en profondeur, pris 5 officiers, 150 hommes de troupe, 5 mitrailleuses et de nombreux engins de tranchée.

Du 21 au 24 août, la réaction de l'ennemi est violente; ses bombardements sont furieux, les obus pleuvent sur nos nouvelles positions; il tente cinq contre-attaques; elles sont dispersées par le tir de notre artillerie et de nos mitrailleuses avant d'avoir pu aborder nos lignes. Le régiment reste sur ces positions jusqu'au **29 août** au soir, date à laquelle il est relevé et transporté dans la région de Bar-sur-Aube. Pendant cette période de repos, le **23 septembre**, le général Pétain passe le régiment en revue et lui annonce que, cité à l'ordre de la II^e armée pour la deuxième fois, il lui confère la Fourragère ».

La deuxième citation à l'ordre de l'armée (sur les quatre du régiment) **est ainsi libellée :**

« Régiment magnifique de bravoure et d'entrain. Les 20, 21 et 22 août 1917, sous l'énergique impulsion du colonel Bizard, chef de corps d'une haute valeur morale, a enlevé des positions successives fortement organisées, sans se laisser arrêter par un feu nourri de mitrailleuses, ni par des réseaux de fil de fer incomplètement démolis, brisant la résistance désespérée de l'ennemi, résistant avec une vigueur sans exemple à toutes les contre-attaques. A capturé de nombreux prisonniers et un important matériel ».

LCL (h) Raoul Pioli © Journal « Combattants Corses » du 4^{ème} trimestre 2024.



(1) Lors des attaques du 20, 21 et 22 août 1917, parmi les combattants du régiment qui se sont distingués, on notera l'attribution de 3 croix de chevalier de la Légion d'honneur, de 4 Médailles militaires et de 6 citations individuelles à l'ordre de l'armée.

L'histoire des deux insignes du 373° régiment d'infanterie.

Les insignes des régiments reflètent leur histoire, leurs victoires, leurs origines et leurs valeurs. Les premiers insignes sont apparus au lendemain de la Grande guerre et ils continuent à évoluer. Porter l'insigne de son régiment est une source de fierté pour le soldat. Cela renforce le sentiment d'appartenance à une unité et incarne l'esprit de corps. Sur la Place d'Ajaccio, le 373° régiment d'infanterie de réserve a dû renoncer à un premier projet d'insigne en raison de la déclaration de guerre en septembre 1939, et n'a reçu son insigne régimentaire officiel qu'en 1981, soit bien des années plus tard.

Le 373° RI de réserve a été mis sur pied le 2 août 1914 en tant que régiment dérivé du 173° RI d'active. Après avoir combattu dans les Vosges dès septembre 1914, il est dissous sur place en juin 1915. Reconstitué comme régiment de réserve par la suite, il est de nouveau mis sur pied le 27 août 1939 à Ajaccio dans le cadre de la mobilisation générale liée au second conflit mondial. À la demande de plusieurs cadres du régiment, anciens militaires de carrière à la retraite mais réservistes au 373° RI, un projet d'insigne est conçu et réalisé en très petites quantités. Le regretté Roch Moresco, éminent collectionneur d'insignes militaires à Ajaccio, qui en détenait un exemplaire, le décrivait ainsi : « Dans un losange bombé de couleur argent, figure un buste de Napoléon en relief et de profil, sous lequel est gravé « 373° RI ». L'entrée en guerre de la France, la défaite de juin 1940 et la dissolution du régiment le 3 août 1940 ont mis fin à ce projet d'insigne. La mémoire orale rapporte également que certains auraient perçu l'insigne comme trop prétentieux en raison de la présence de l'effigie de l'Empereur, même si ce dernier est né dans la ville de garnison du 373° c'est-à-dire Ajaccio. D'autre part, avec du recul, cet insigne militaire suscite encore l'intérêt des experts en la matière, en raison de sa couleur argentée, contrairement à la norme des insignes de l'infanterie qui sont généralement dorés. Il en va de même pour l'insigne du 173° RI, qui présente lui aussi une finition argentée.



Projet d'insigne du 373° RI. Il ne sera pas homologué du fait de la guerre 1939-40.

Le 1^{er} octobre 1979 le 373° régiment d'infanterie divisionnaire (RIAD) est créé à Ajaccio. Sous l'impulsion de son chef de corps, le colonel Nicolas ASTOLFI et du chef de bataillon Michel LAHALLE - alors chef d'état-major du régiment - un projet d'insigne est soumis à l'homologation du Service Historique de l'armée de terre. Cet insigne, inspiré par celui de la 55° Division militaire à laquelle le 373° est subordonné, se caractérise par :

- Le profil en émail blanc de la Corse (territoire de la Division militaire) sur fond d'émail bleu figurant la mer Méditerranée
- Au centre de l'île, une tête de mouflon, animal caractéristique et propre aux montagnes Corses (territoire de la Division militaire) sur fond d'émail bleu figurant la mer Méditerranée, dans un cartouche de forme losange.
- Au Sud, couvrant le département de la Corse du Sud, territoire du régiment, l'inscription dorée 373° RI, et la tête de Maure, signe héraldique de la Région Corse.

L'insigne est homologué le 13 mars 1981 sous le numéro G 2899, mis en fabrication auprès de la société Drago le 16 mars 1981 et présenté aux cadres du régiment le 18 juin 1981 par le colonel Nicolas ASTOLFI, chef de corps de 1979 à 1985.



Insigne du 373° RI homologué en 1981

La création de cet insigne a été motivée par le souhait d'honorer les militaires qui ont servi et combattu au sein du 373° RI au cours des décennies. Cette initiative, cela a déjà été dit, relève du colonel Nicolas ASTOLFI, et de Michel LAHALLE qui a consacré beaucoup de temps à la recherche, dans les archives historiques, pour garantir que chaque élément graphique porte une signification claire. Les couleurs, symboles et formes ont été soigneusement sélectionnés pour exprimer l'identité et la fierté du régiment. Par ailleurs, le regretté lieutenant-colonel Michel LAHALLE (1933 -1995) reste, pour ceux qui l'ont connu, un officier passionné par l'histoire militaire et l'héraldique. Il convient de souligner qu'il a rédigé deux ouvrages dédiés au régiment : « **Le 373° dans la guerre des mines en 1915-1916** » et « **Des barbes blanches aux 106 sans re-**

cul, le 373° RI ».

Actuellement, ce dernier livre fait l'objet d'une réédition par son fils, Jean Michel LAHALLE, ancien officier de réserve de l'arme du Train. Cette nouvelle version va enrichir l'œuvre originale avec de nombreuses illustrations en couleur, ainsi que des anecdotes et des documents inédits. Sa publication est prévue pour 2025, sous le parrainage de l'amicale régimentaire des anciens des 173° et 373° RI.

Aujourd'hui, bien qu'il ne soit plus porté sur la poitrine des soldats depuis la dissolution du régiment le 30 juin 1996, l'insigne du 373° demeure un symbole de l'héritage militaire qui se transmet au fil des années et des générations. Il est à noter qu'à partir du 1^{er} juillet 2001, lors de l'intégration des réservistes du 173° RI - dont une grande partie était issue de l'ancien 373° RI - au sein du 2^e régiment étranger de parachutistes à Calvi pour constituer la compagnie de réserve, le chef de corps de l'époque a veillé à ce que la mémoire des deux régiments soit honorée sur l'insigne de la 6^e compagnie, en y incorporant **le mouflon** ainsi que **l'insigne du 173° RI gravé avec le numéro 6**.



Insigne contemporain de la 6^e compagnie du 2^e REP, rappelant la mémoire des 173° et 373° RI.